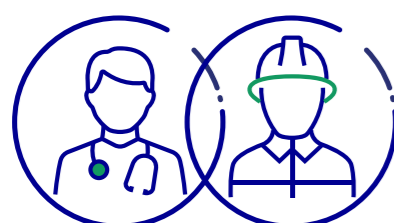




La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire



Mon âge

DE
18 À 54 ANS
INCLUS

55 ANS
ET PLUS



Avec quels vaccins ?

Pfizer-BioNTech ou Moderna



En centre de vaccination ou dans
mon établissement

**AstraZeneca
ou Janssen***



En centre de vaccination ou
dans mon établissement ou chez
mon médecin traitant ou chez
mon médecin du travail ou en
pharmacie ou en cabinet infirmier

(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le
vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**



En centre de vaccination
ou dans mon établissement

* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers)
à partir du 22 avril 2021.

